



CONTACT Direction Etudes et Subventions
Cellule Subventions et Projets
Cédric CARLIEZ
Attaché
T + 32 (0)2 204 23 44
sub.logement@sprb.brussels

Commune d'Evere
Monsieur Ali INCE
Échevin de la Régie foncière
Square S. Hoedemaekers 10
1140 Bruxelles

NOTRE RÉF. 2022-77-AAP-CCA

CONCERNE Notification – Arrêté du Gouvernement du 8 décembre 2022 relatif à l’octroi d’un subside à votre organisation pour l’année 2022 – Modalités d’octroi

ANNEXES 1 copie conforme de l’arrêté de subventionnement
1 convention (2 exemplaires)
Template pour la déclaration de créance

BRUXELLES

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint, une copie conforme de l’arrêté mentionné sous rubrique octroyant à votre organisation une subvention de 387.727,84 euros destinée à la soutenir dans l’acquisition d’un bien sis Rue du Tilleul 295 à 1140 Bruxelles en vue d’y créer du logement public pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 1^{er} décembre 2023.

Par ailleurs, nous attirons tout particulièrement votre attention sur les points suivants :

1. Les 2 exemplaires de la convention joints au présent courrier doivent être signés par la personne habilitée à représenter votre organisation et un exemplaire est à renvoyer dans les meilleurs délais à l’adresse e-mail suivante :

sub.logement@sprb.brussels

2. Le respect des termes de l’article 3 de l’arrêté mentionné sous rubrique qui stipule les modalités de paiement. Un résumé des principales modalités se trouve ci-dessous :

<u>Document(s) à envoyer</u>	<u>Date d’envoi</u>	<u>Destinataire</u>
DC de la 1 ^{ère} tranche	Au plus tard le 31/12/2022	<u>invoice@sprb.brussels</u>
Pièces justificatives	Au plus tard le 31/12/2023	<u>sub.logement@sprb.brussels</u>
DC de la 2 ^{ème} tranche	Au plus tard le 31/12/2023	<u>invoice@sprb.brussels</u>

3. Pour vos déclarations de créance, nous vous recommandons d'utiliser le modèle-type déjà prérempli transmis en annexe. Si vous ne souhaitez pas l'utiliser, chacune de vos déclarations de créance devra de toute façon impérativement contenir les informations suivantes :

<u>Arrêté :</u>	Arrêté du Gouvernement du 08/12/2022
<u>Allocation de base :</u>	25.008.28.02.6321/BC
<u>Numéro de visa :</u>	2210206940
<u>Centre de coûts :</u>	LSU

4. En cas de création ou modification de coordonnées bancaires, une attestation écrite de la banque devra être envoyée à l'adresse e-mail suivante :

sub.logement@sprb.brussels

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute information complémentaire, et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur général
de Bruxelles Logement

